

écrit-il, des contrôles réglementaires rigides sur l'utilisation des terres pourraient maintenir la valeur de l'habitat au maximum de \$1,400,000.

Cet article est assez long. Je n'en citerai pas davantage. Voilà le genre de souci que nous devons manifester. C'est à cela que visait l'amendement proposé tout à l'heure. L'éditorial sur les propos de M. Naysmith ne traitait que de l'exploration axée sur le pétrole et le gaz. Nous savons que d'autres groupes de sociétés se livrent à d'autres genres d'exploration. Nous savons aussi que, dans le Nord canadien, les Indiens Old Crow ne sont pas les seuls à être touchés en l'occurrence.

Cet éditorial montre bien quel pourrait être le sort d'un groupe ethnique. C'est un exemple. Nous pouvons anticiper davantage si nous songeons que plus de 50 p. 100 des habitants du Nord canadien sont des indigènes.

Si l'on n'a pas appris, à la lecture du bill, qui dirige vraiment l'aménagement du Nord canadien, on peut se reporter à un communiqué provenant du bureau du ministre, publié à Whitehorse le 27 février 1971. Je cite un passage de la première page de ce communiqué:

Projet de règlement sur l'utilisation des terres...

Soit dit en passant, nous n'avons pas vu ce règlement sur l'utilisation des terres.

M. Nielsen: Nous l'avons vu.

M. Rose: Moi, je ne l'ai pas vu.

• (3.50 p.m.)

M. Nielsen: Quelle version?

M. Rose: J'avais pensé en parler plus tard. Publiera-t-on ce règlement au moyen d'un communiqué ou le déposera-t-on à la Chambre?

M. Nielsen: Je présume que ce sera la version du communiqué.

M. Rose: D'ici à ce que nous ayons terminé, il y aura sans doute eu une foule de versions. Il faut se souvenir que l'avenir de ce projet de loi dépend en grande partie du fond de ce règlement. S'il est veule ou ambigu, il ne fera qu'empirer la situation. Bref, avant de bénéficier des bons offices du député du Yukon (M. Nielsen), j'allais citer un extrait du communiqué du ministre. L'honorable représentant dit que le règlement sur le Yukon a provoqué un émoi dans ce territoire, mais il n'en précise pas la cause. Il ajoute que ce règlement pouvait encore faire l'objet de discussions entre les représentants de l'État, l'industrie minière et d'autres intéressés. J'espère que ces «autres intéressés» sont des autochtones. C'est là ce qu'a dit le ministre le 27 février. Le communiqué déclare ensuite:

Le ministre a donné cette assurance à la suite des instances présentées la semaine dernière par les représentants de l'industrie minière, qui estiment que le Règlement, dans sa version actuelle, ferait obstacle au développement du Yukon.

Une voix: Comme ce serait dommage!

[M. Rose.]

M. Rose: Voilà qui est intéressant, car il va sans doute y avoir une polarisation, une dichotomie d'opinions entre ceux qui prennent parti pour les actionnaires et ceux qui se soucient plutôt de l'écologie du Nord et du bien-être des indigènes. Nous aimerions savoir de quel côté penche le ministre. Le communiqué continue en ces termes:

Le ministre a dit vouloir assurer les habitants du Yukon et la Chambre des mines qu'il y aurait des dispositions suffisantes au sujet des appels...

Ces gens pourront donc interjeter appel. Le pourront-ils, lorsqu'on dérangera leurs pièges et qu'on exterminera leurs troupeaux? C'est ce que nous aimerions bien savoir. C'est la question la plus importante dont nous soyons saisis actuellement. Il est évident que les sociétés minières ont réussi à atteindre le ministre, celles qui veulent aller dans le Nord pour y faire fortune le plus vite possible. Donnera-t-on aux autochtones la possibilité de faire appel?

...lorsqu'on aura exercé des pouvoirs discrétionnaires de façon quasi judiciaire; on examinera attentivement la nécessité d'en octroyer d'autres et l'on ne pourra édicter un règlement en vertu de la loi qu'après un examen approfondi et sur préavis suffisant donné à l'industrie minière et au grand public du Yukon.

Ce communiqué de presse a été publié en février; il est donc relativement ancien. En tout cas, il n'est pas particulièrement rassurant. Nous devrions saisir parfaitement, à mon avis, qui le ministre veut rassurer. Est-ce les Indiens? Est-ce les Esquimaux qui vivent depuis des siècles dans le Nord? Est-ce les exploitants des camps de tourisme qui estiment que le Nord, avec sa flore et sa faune, mérite d'être préservé? Ou bien le ministre songeait-il à ceux qui considèrent le Nord uniquement comme un entrepôt de ressources à exploiter? A mon avis, ceux que le ministre tient à réassurer sont les sociétés minières et prospectrices et leurs satellites, les hommes d'affaires, les sous-traitants, les Blancs qui veulent aller faire une fortune rapide dans le Nord et en repartir aussitôt que possible. Une visite aux cimetières de cette région révèle que la plupart des Blancs vont mourir plus au Sud.

L'hon. M. Chrétien: Plus maintenant. Vous n'y êtes pas allé depuis longtemps si vous y êtes même déjà allé. Ça se voit.

M. Rose: Je n'y suis pas allé depuis la visite du ministre au Texas.

Ce sont ces gens que le ministre tient à réassurer. Ils forment un puissant groupe de pression solidement financé. Ils feront de leur mieux, je pense, pour saboter même les règlements les plus insignifiants sur l'environnement que prévoit le bill. Voilà ce qui nous effraie. Si nous pouvons réussir à constituer un lobby aussi puissant de ce côté-ci de la Chambre, alors tant mieux.

Il y a quelques semaines Radio-Canada a transmis sur les ondes un excellent documentaire qui s'intitulait Livre blanc sur le Nord; je trouve qu'il faudrait le montrer dans toutes les écoles et collèges du Canada. Je parle ainsi parce que si nous ne nous dépêchons pas d'agir le Nord sera dominé par les explorateurs et les exploitants dont les déprédations—selon l'opinion de bien des personnes bien informées—détruiront un secteur du Canada si vulnérable qu'il ne saurait se régénérer écologiquement dans une période raisonnable.